

Boucherville, le 08 décembre 2014

6211-08-012

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Commission d'enquête sur la filière uranifère québécoise
Attn. : Rita Leblanc
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Courriel : uranium@bape.gouv.qc.ca

Objet : Appui à la filière uranifère québécoise

Madame, Messieurs les commissaires,

La présente est pour vous signifier qu'à titre de professionnel (géologie) ayant œuvré dans l'avancement d'un projet uranifère à haute teneur au Québec, j'appuie l'industrie de l'exploration et de l'exploitation uranifères, plus précisément la filière uranifère québécoise.

Par ailleurs, au-delà de mon expérience dans le domaine de l'exploration uranifère, ma motivation dudit appui vient particulièrement de l'exemple de la Saskatchewan, deuxième plus important producteur d'uranium au monde, où l'on produit, extrait et transporte de l'uranium de façon exemplaire sans incident majeur depuis plus de 50 ans.

L'industrie de l'uranium au Canada est rigoureusement encadrée et surveillée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire reconnue partout sur la planète comme étant la sommité en matière de respect et d'encadrement de la santé et sécurité ainsi que de l'environnement relativement aux travaux liés à l'exploration souterraine et l'exploitation uranifère, qu'elle soit à ciel ouvert ou souterraine.

Le Canada est le second producteur d'uranium au Canada, ce qui n'est pas rien. La province de la Saskatchewan demeure le fer de lance de l'industrie parmi toutes les provinces du Canada, principalement dû aux très hautes teneurs qu'on y retrouve.

En ce qui a trait à l'industrie minière québécoise, son expertise est reconnue mondialement; il n'est donc pas étonnant que l'on recrute la main-d'œuvre québécoise un peu partout dans le monde, et ce, depuis plus de 25 ans.

Le souci du respect de l'environnement, la santé et la sécurité des travailleurs a drastiquement augmenté depuis les années 50.

Bien sûr, il y a eu et il y aura encore des risques environnementaux liés à l'extraction minière. Traditionnellement, nous connaissons et nous sommes habitués à l'extraction, l'usinage, la production de l'or et des métaux de base (cuivre, zinc, nickel, etc.) un peu partout au Québec avec la Noranda Mines en Gaspésie et plus particulièrement en Abitibi où l'industrie minière a été déterminante pour le développement et l'économie. Le Québec est privilégié par ses ressources minières.

Donc, on procède à l'extraction de l'or et des métaux de base, que ce soit à ciel ouvert ou par voie souterraine, avec les risques potentiels que l'on connaît et on s'en félicite, car le tout se fait dans le respect de l'environnement et procure des emplois tout en développant les régions, dont particulièrement, en ce moment, le Nord québécois.

En ce qui a trait à l'uranium, il n'y a pas d'exploitation au Québec et les activités d'exploration sont relativement réduites suite, entre autres, aux événements de Fukushima qui ont refroidi les ardeurs.

Bon an, mal an, l'exploration de l'uranium, notamment dans le Nord québécois sur le territoire de la Baie-James, s'y est déroulée sporadiquement avec, entre autres, un pic dans les années 1970 avec Cameco et Areva. La chute du prix de la commodité a entraîné un exode vers la Saskatchewan en raison du potentiel en très hautes teneurs.

Vers les années 2005, les activités ont recommencé sur le territoire de la Baie-James avec la reprise du cours de l'uranium. L'exploration exhaustive s'est intensifiée et le projet le plus avancé au Québec s'est vu octroyer par la Commission canadienne de sûreté nucléaire un permis pour un programme d'exploration souterraine. Ce projet s'est d'ailleurs avéré un modèle d'exploration uranifère au niveau du respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité des travailleurs.

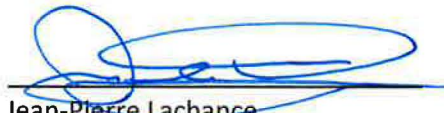
Lors des différentes présentations dans le cadre des audiences du BAPE, il a été confirmé que l'uranium est une commodité minérale comme une autre et, que de fait, les travaux d'exploration et d'exploitation pour cette substance sont comparables à ceux d'autres substances comme l'or et les métaux de base; à la différence près qu'il existe, à priori, des risques potentiels pour la santé des travailleurs liés à la radiation et aux émissions de radon, mais que ces risques sont définitivement gérables et que les protocoles de santé et sécurité appliqués à la lettre par les sociétés œuvrant notamment en Saskatchewan le prouvent hors de tout doute.

L'acceptabilité sociale est devenue un enjeu capital dans le développement de projets miniers et autre; il est donc surprenant et questionnable que ladite acceptabilité sociale n'ait toujours pas été définie.

Toujours concernant l'acceptabilité sociale, je me questionne sur l'importance qu'accordera le BAPE aux allégations des opposants à la filière uranifère, dont l'argumentaire contredit plus souvent qu'autrement les données scientifiques actuelles sur l'industrie; même l'encadrement et les données fournies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, une sommité mondiale, sont rejetés du revers de la main! Quel poids accordera le BAPE aux « coups d'éclat » planifiés par les opposants dont le seul but est de prétendre à une majorité oppressante, en écartant complètement l'importance des arguments, des explications et des faits ? Il est regrettable que, dans le cadre du BAPE, seul le message des opposants soit véhiculé auprès du grand public, au détriment des discussions beaucoup plus étoffés des experts invités.

Le BAPE tient des consultations publiques en vue de faire des recommandations au gouvernement. Je souhaite, comme bien d'autres, que les conclusions et recommandations du BAPE soient basées sur des faits scientifiques, que le BAPE s'appuie sur les 50 années de production d'uranium en Saskatchewan et, plus particulièrement, qu'il prenne en compte et respecte les compétences de la CCSN, sommité mondiale qui encadre l'industrie canadienne de façon exemplaire. Il est, d'autre part, regrettable que la commission ne se soit pas intéressée à l'expérience et l'expertise des travailleurs du projet uranifère le plus avancé au Québec.

Je ne désire pas présenter mon point de vue de vive voix aux commissaires; j'espère néanmoins que ma lettre sera lue et prise en compte.



Jean-Pierre Lachance

Citoyen de St-Hubert

Vice-président exécutif et exploration, Ressources Strateco inc.